

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

---

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD124

présenté par  
Mme Pompili, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« II. – Après le 5° *bis* du I de l'article L. 330-2 du code de la route, il est inséré un 5° *ter* ainsi rédigé :

« 5° *ter* Aux fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L. 172-4 du code de l'environnement, aux seules fins d'identifier les auteurs des infractions qu'ils sont habilités à rechercher ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner aux inspecteurs de l'environnement l'accès au fichier national d'immatriculation (FNI). Cela permettra aux inspecteurs, dans le strict cadre de leurs missions de police, de pouvoir identifier l'auteur des infractions par le biais de son véhicule.